

JEZ

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1000 €

Siège social : 7-9 Avenue de Fabron - Résidence Les Grands Cedres BAT B2

06200 NICE

82756454300011 R.C.S. de NICE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 11 Décembre 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 11 Décembre à dix heures,

L'associé unique de la Société JEZ, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à :

- La non-rémunération de monsieur FARAUT Olivier, en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de ne pas octroyer de rémunération à monsieur FARAUT Olivier pour sa fonction de Président, à compter du 10 Décembre 2025 au 10 Décembre 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

monsieur FARAUT Olivier

